

MARCHÉ DE L'EMPLOI

ANALYSE Décembre 2014



AU SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| Description et conditions de travail | 2 |
| Le monteur sanitaire et chauffage et l'économie verte | 2 |
| Le monteur sanitaire et chauffage sur le marché de l'emploi | 3 |
| La demande d'emploi | 4 |
| Les opportunités d'emploi | 4 |
| L'appariement entre la demande et les offres d'emploi | 5 |
| Comment se former au métier ? | 5 |

Un ZOOM sur le métier...

« MONTEUR EN SANITAIRE ET CHAUFFAGE »

Dans le cadre du plan Marshall 2.vert, Plan Stratégique Transversal pour la Wallonie, le Forem poursuit la mise en œuvre de « Job Focus », un dispositif intégré d'analyse et de suivi des métiers. Ce dispositif couvre à présent un domaine plus large que les métiers dits en pénurie et vise plus généralement des métiers en demande de main-d'œuvre.

Cette synthèse présente le métier de « monteur en sanitaire et chauffage » ainsi que ses caractéristiques sur le marché de l'emploi wallon tout en faisant le point sur les enseignements tirés tout au long de l'action d'analyse, de traitement et de suivi de ce métier.

DESCRIPTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le monteur en sanitaire et chauffage¹ prépare et pose tous les éléments nécessaires à l'installation complète d'un équipement de chauffage et/ou de distribution d'eau sanitaire. Il peut être spécialisé dans le chauffage² ou dans le sanitaire³.

Le chauffagiste

Il travaille seul ou en équipe au montage d'une installation complète de chauffage. Son travail doit être précis et soigné car le bon fonctionnement de l'installation en dépend. S'ajoute à cela d'évidentes raisons de sécurité. On peut faire appel à lui pour monter une climatisation ou une ventilation, nettoyer les conduits de cheminée ou régler la chaudière (s'il possède l'agrément ad hoc). Il doit également se tenir informé des évolutions techniques et de nouveaux matériaux permettant d'augmenter le rendement et donc d'économiser l'énergie tout en limitant les émissions de gaz. Les monteurs seront de plus en plus confrontés à la domotique⁴ (ensemble des techniques de l'électronique, d'automatismes, de l'informatique et des télécommunications utilisées dans les bâtiments en vue d'apporter des fonctions de confort, de gestion d'énergie, de sécurité et de communication), domaine aux perspectives d'avenir très intéressantes.

Le sanitariste

Il prépare et pose tous les éléments nécessaires à l'installation complète d'un équipement de distribution d'eau sanitaire. Il prépare et coupe les tuyaux en fonction de leur destination et les place sur base de plans ou de ses propres relevés. L'installateur raccorde des robinets, baignoires, douches, W.C., boilers, adoucisseurs d'eau, appareils de production d'eau chaude, etc. Il doit pouvoir placer des conduites de gaz et travailler les différentes matières : l'acier, le cuivre, la fonte et les matières synthétiques.⁵

¹ Le code du métier est le 4221201 selon « le référentiel emploi métier » utilisé au Forem.

² Le code du métier du chauffagiste est le 422120102 selon « le référentiel emploi métier » utilisé au Forem.

³ Le code du métier du sanitariste est le 422120101 selon « le référentiel emploi métier » utilisé au Forem

⁴ Définition selon wikipedia

⁵ <http://www.constructiv.be>

Un accès à l'emploi est nécessaire pour exercer le métier d'installateur (AR.29/01/2007) « Art. 27. Le travailleur doit disposer de la compétence professionnelle relative aux activités d'installation de chauffage central, de climatisation, de gaz et de sanitaire. Le titre d'installateur sanitaire et plombier est protégé ».

La détention de certains agréments est nécessaire afin d'exercer la profession :

- l'attestation CEDICOL de technicien agréé en combustible liquide permet de réaliser les entretiens et les contrôles périodiques sur les installations de chauffage alimentées en combustible liquide en Wallonie.
- Le label CERGA est un label de qualité reconnu par les autorités et les associations professionnelles pour les installateurs de gaz. Pour le consommateur, une installation intérieure réalisée par un installateur CERGA ne doit plus être agréée par un organisme de contrôle. Ce qui permet de gagner du temps et d'économiser des frais (150 euros). Pour conserver son agrément, l'installateur doit suivre annuellement une formation complémentaire de 4 ou de 8 heures en fonction des nouvelles normes ou directives.

LE MONTEUR SANITAIRE ET CHAUFFAGE ET L'ECONOMIE VERTE

Actuellement, près de trois quart de la consommation d'énergie d'une habitation est dédiée au chauffage et 10 % à l'eau chaude sanitaire⁶. C'est pourquoi de nouveaux systèmes qui permettent de réduire la consommation arrivent sur le marché et sont utilisés aussi bien dans les constructions neuves que dans les rénovations. Selon le président de l'ICS (l'Union belge des installateurs en chauffage central), en 2018, on n'installera plus que des chaudières à condensation, des chaudières hybrides ou des pompes à chaleur. Il y aura deux techniques : la pompe à chaleur couplée à une chaudière à condensation ou une chaudière avec en son sein une petite cogénération, laquelle produira un peu d'électricité en même temps que le chauffage. Le système devra être le plus efficace possible. Le monteur sanitaire et chauffage doit donc se tenir informé tout au long de sa carrière des évolutions techniques liées aux appareils à placer. De plus, une pose correcte de l'installation est déjà une bonne manière d'économiser de l'énergie.

⁶ CCW - Performance énergétique des bâtiments en Région wallonne. Nouveaux défis, Nouvelles réponses. Février 2009

Afin de se conformer aux exigences européennes, la Wallonie travaille avec la Flandre et Bruxelles à la mise en place d'un système de certification des installateurs de systèmes d'énergies renouvelables : photovoltaïques, solaires thermiques systèmes ECS (eau chaude sanitaire), solaires thermiques systèmes combinés, pompes à chaleur, géothermie de faible profondeur et chaudières biomasse. Ainsi, depuis le 22 juillet 2013, les installateurs wallons de systèmes de production d'énergie renouvelable doivent être porteurs d'un certificat « Qualiwall ». Cela vaut donc aussi pour les installateurs de chauffe-eau solaire (installateur-chauffagiste, sanitaire, couvreur ou électricien), l'agrément "Soltherm" est remplacé par la certification "Qualiwall" (à ne pas confondre avec "Qualiwatt" pour le photovoltaïque). Tous les installateurs en ordre d'agrément "Soltherm" en juin 2013 pourront "convertir" leur agrément en certificat "Qualiwall" pour le solaire thermique (systèmes individuels en eau chaude sanitaire), sans devoir suivre de nouvelle formation, ni passer d'examen⁷. Cette certification aura une validité de 5 ans à partir de la date d'octroi et sera automatiquement reconnue dans les deux autres régions du pays.

Au niveau fédéral, en 2014, seule l'isolation des toits/greniers est encore déductible. Plus de déduction fiscale donc pour les panneaux photovoltaïques ou thermiques, chaudières, pompes à chaleur ou isolation des murs ou des sols p.ex. Au niveau régional, dès le 1^{er} janvier 2015 en Wallonie, les primes à l'énergie seront suspendues, pour un trimestre, le temps d'élaborer la réforme favorisant les prêts à taux réduit (l'ECOPACK qui est un prêt à taux zéro, soumis à quelques conditions). Il n'est pas encore possible de mesurer l'impact que cette mesure aurait sur la demande d'installation/rénovation de système sanitaire ou chauffage.

LE MONTEUR SANITAIRE ET CHAUFFAGE SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Au niveau du contexte économique, on observe un recul de l'activité de la construction en 2013. Le nombre de permis de bâtir⁸ dans le secteur résidentiel baisse : - 11 % pour les bâtiments d'un seul logement et - 1 % pour la rénovation. Seuls les permis pour des appartements augmentent de 2 %. Par ailleurs, on observe au niveau belge, une hausse de 5 % des demandes de crédits hypothécaires pour les constructions neuves entre juin 2013 et juin 2014. Cependant, les demandes de crédits pour la rénovation baissent de 12 % (en lien avec la fin des prêts verts).

L'ONSS, à fin 2012, dénombre 6.144 postes de travail salarié en travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air⁹ en Wallonie, soit 9 % des postes wallons de la construction. La majorité des postes sont occupés par des ouvriers (81 %). Un nombre important de postes sont pourvus dans les directions régionales de Liège (21 %), Verviers (12 %), Namur (11 %), Nivelles (10 %) et La Louvière (10 %). Entre 2008 et 2012, le nombre de postes augmente de 12 %, cette hausse est plus importante que l'ensemble du secteur de la construction, soit + 12 % (+ 1 % pour le secteur de la construction).

Selon la même source, on compte 1.123 établissements actifs en travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air en Wallonie, soit 11 % des entreprises de la construction. Près de trois quarts des entreprises emploient moins de 5 travailleurs (72 % pour le sous-secteur). Entre 2008 et 2012, le nombre d'établissements augmente de 7 % contre 6 % pour l'ensemble du secteur.

L'année 2013 a été marquée par un grand nombre de faillites en travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air. En effet, on dénombre 41 faillites en 2013, soit deux fois plus qu'en 2012 (24 faillites). C'est également le plus grand nombre de faillites depuis 2006.

⁸ Le nombre de permis de bâtir délivrés donne une indication de la charge de travail qui attend l'industrie du bâtiment dans un proche avenir. Pour rappel, le nombre de permis avait fortement diminué entre 2010 et 2011 pour tous les types de travaux. Source : SPF Economie, DG Statistique et Information économique.

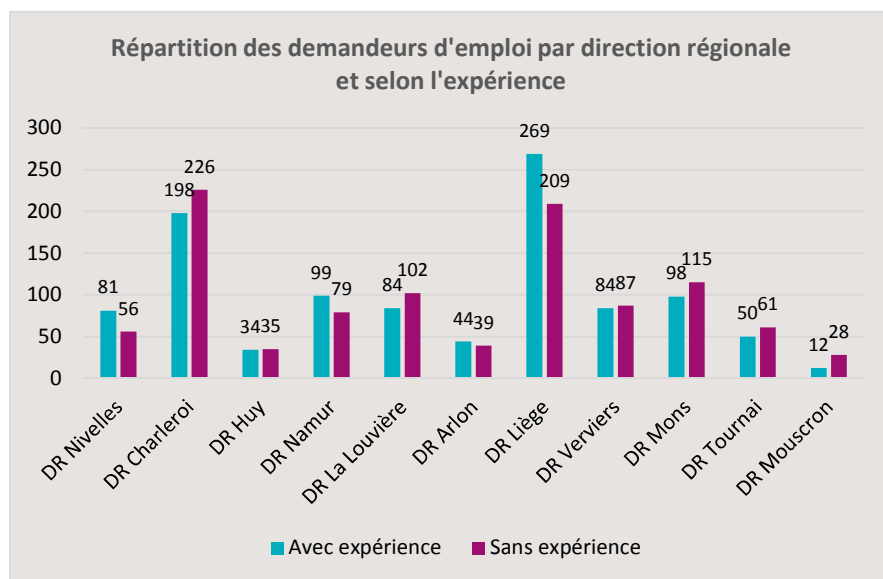
⁹ Nomenclature ONSS 4322 - Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air.

⁷ Source : Confédération construction, newsletter avril 2014.

LA DEMANDE D'EMPLOI

En août 2014, 2.092 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) sont inscrits sur le métier de monteur sanitaire et chauffage dont 133 sont des jeunes en stage d'insertion. Ci-dessous quelques caractéristiques de la réserve de main-d'œuvre :

- majorité d'hommes, seules 7 demandeuses d'emploi sont inscrites sur le métier ;
- de nombreux demandeurs d'emploi inscrits sur le métier de monteur en sanitaire et chauffage sont jeunes : 23 % ont moins de 25 ans. (31 % ont entre 30 et 44 ans et 11 % ont plus de 55 ans) ;
- la moitié des demandeurs d'emploi sont peu scolarisés (51 % n'ont pas obtenu de diplôme au-delà du secondaire inférieur) et 33 % ont un diplôme du secondaire supérieur, généralement en professionnelle 3^{ème} degré chauffage central, climatisation et isolation ou en plomberie-zinguerie-sanitaire/tuyauterie ;
- trois quarts ont le permis de conduire B ;
- la moitié des demandeurs d'emploi inscrits sur le métier ont une expérience du métier ;
- les directions régionales de Liège et Charleroi comptent un nombre important de demandeurs d'emploi inscrits sur le métier. On trouve plus de DEI expérimentés que non expérimentés dans les directions régionales de Nivelles, Namur et Liège.



Source et calculs : le Forem

LES OPPORTUNITES D'EMPLOI

En 2013, le Forem a géré 593 opportunités d'emploi pour le métier de monteur en sanitaire et chauffage. Leur nombre est probablement sous-estimé. En effet, le bouche à oreille reste le premier canal de recrutement dans la construction comme l'indique les résultats d'une étude écosystème menée par le Forem¹⁰.

En un an, le Forem a géré 593 opportunités d'emploi pour le métier de monteur en sanitaire et chauffage.

Parmi les opportunités d'emploi gérées par le Forem, c'est un contrat à durée indéterminée qui est le plus souvent proposé (33 %), un contrat intérimaire (28 %) ou un contrat PFI (25 % pour le contrat plan formation insertion). Les entreprises sont à la recherche de candidats qualifiés et expérimentés. Ainsi, l'expérience¹¹ est le critère le plus souvent requis (82 %), la durée d'expérience la plus souvent requise est de minimum 5 ans (36 %), 22 % avec 2 ans d'expérience et 23 % avec 3 ans d'expérience. D'autres critères ont également de l'importance tels que le permis de conduire (54 %) et le niveau d'études (52 %). Les entreprises qui recrutent appartiennent majoritairement au secteur de la construction (travaux d'installation et de plomberie). Les demandes émanent principalement d'entreprises situées sur le territoire de la direction régionale de Liège, Namur, Charleroi et Arlon.

Entre 2011 et 2013, le nombre de postes diminue de 24 %, après avoir connu une hausse entre 2011 et 2012. Cette diminution se poursuit sur les onze premiers mois de 2014 (- 6 % par rapport à la même période de 2013).

La liste des opportunités d'emploi actuellement diffusées par le Forem peut être consultée via la page d'accueil du Forem : www.leforem.be ou encore via la plateforme « Horizons emploi » aussi accessible par le site du Forem.

¹⁰ Le Forem - Les attitudes et les pratiques à l'égard de la gestion des ressources humaines dans l'écosystème de la CONSTRUCTION en Région wallonne, disponible via www.leforem.be.

¹¹ Hors contrat Plan Formation Insertion

L'APPARIEMENT ENTRE LA DEMANDE ET L'OFFRE D'EMPLOI

Le groupe de métiers « monteur en sanitaire et chauffage, climatisation, panneaux solaires, frigoriste » est détecté comme critique dans le dernier rapport du Forem sur les fonctions critiques et les métiers en pénurie. Ce rapport couvre les offres de l'année 2013¹². Notons que le taux de satisfaction moyen des offres en dessous duquel un groupe de métier est considéré comme critique dans ce rapport était établi à 90 %.

L'analyse de l'offre et de la demande connue du Forem (n'est pas connu du Forem notamment le besoin exprimé via le bouche à oreille, le travail informel) laisse apparaître un nombre insuffisant de demandeurs d'emploi expérimentés par rapport à la demande des entreprises pour le monteur sanitaire et chauffage. Cependant la demande des entreprises via le Forem diminue et le nombre de travailleurs actifs dans des entreprises du sous-secteur diminue entre 2012 et 2013 (- 3 %), alors qu'il était en croissance jusqu'en 2012. Ces données indiquent que le sous-secteur est lui aussi affecté par la situation difficile que traverse actuellement le secteur de la construction. Parallèlement, les données sur le taux de rotation externe¹³ des ouvriers pour le sanitaire et chauffage vont dans le même sens. Le volume des ouvriers qui quittent annuellement le secteur semble compensé par des ouvriers qui entreraient dans ces entreprises (environ 542 ouvriers sortants pour 567 entrants) mais sans posséder le même niveau d'expérience. Selon les conseillers en recrutement interrogés, les candidats qui sortent de l'école ne sont pas directement opérationnels car ils manquent de pratique. De plus, il paraît difficile de trouver des candidats avec les agrégations requises telles que le CEDICOL, agrégations qui par ailleurs doivent être renouvelées tous les 5 ans.

Dans la perspective d'une reprise économique du secteur, il faut préparer les actuels et futurs travailleurs aux adaptations de compétences et connaissances liées aux évolutions techniques du secteur. En effet, des "nouveaux" produits sont apparus sur le marché tel que la pompe à chaleur (PAP), la chaudière à pellets, le ballon thermodynamique (la production d'eau chaude est intégrée à la PAP), etc. A partir de 2020, les nouveaux bâtiments construits seront des habitations « zéro énergie » où le chauffage et la consommation pour la production d'eau chaude sanitaire seront minimes. Les chauffagistes/sanitaristes se diversi-

fient pour pallier l'absence de plus en plus évidente de systèmes de chauffage conventionnels. Les pompes à chaleur (PAC), la ventilation, les raccordements de panneaux thermiques sont des compétences nouvelles sur lesquelles ils montent parfois. Chaque technique de chauffe va demander ses "spécialistes" suivant l'énergie utilisée : mazout, pellets, pompe à chaleur mais la polyvalence reste possible. La domotique tend à prendre de plus en plus d'importance¹⁴.

COMMENT SE FORMER AU METIER ?

Les formations préparant au métier sont multiples et peuvent se faire via plusieurs filières et réseaux notamment via les sections qualifiantes de l'enseignement secondaire de plein exercice ou en alternance-CEFA.

La formation en alternance agréée (apprentissage IFAPME) propose une formation d'installateur sanitaire et installateur chauffage. Le Forem dispense une formation d'aide monteur sani-chauffage, de monteur sani-chauffage, des modules de chauffagistes et d'installateur sani-chauffage. Le centre de compétences Environnement offre également des formations sur des technologies de pointe liées à l'efficacité énergétique (tels les pompes à chaleur, chaudières à pellets, ballons thermodynamique...).

Les jeunes demandeurs d'emploi âgés de 18 à 25 ans et qui n'ont pas de diplôme dans la construction peuvent se former et s'insérer au métier via un contrat RAC (Régime Apprentissage Construction). Les demandeurs d'emploi ont la possibilité de reprendre des études qui préparent à une profession en pénurie. Dans ce cas, ceux-ci peuvent être dispensés de certaines obligations par rapport à leur statut de demandeur d'emploi, tout en continuant à bénéficier des allocations de chômage. Les métiers de la construction sont repris dans la liste des métiers de l'Onem¹⁵.

Enfin, les personnes qui ont plus de 18 ans et qui ont appris le métier par la pratique peuvent faire reconnaître leurs compétences de façon officielle via une validation de compétences. <http://www.cvdc.be>.

¹² Le Forem - La détection des métiers en pénurie et des fonctions critiques en 2013.

¹³ Source : Hermès - ffc fvb Constructiv

¹⁴ Le Forem – Métiers d'avenir, 2013.

¹⁵ www.rva.fgov.be

Actuellement, la validation est disponible pour 3 unités de compétence pour le métier de monteur en chauffage central :

- Réaliser une installation de chauffage central par assemblage mécanique et sertissage.
- Réaliser une installation de chauffage central par soudobrasage, soudure autogène et assemblage mécanique.
- Réaliser l'équipement du local chaufferie.

La validation existe également pour 3 unités de compétence pour le métier d'installateur sanitaire :

- Monter les tuyauteries d'alimentation d'eau et d'évacuation.
- Monter les appareils sanitaires et mettre en service l'installation sanitaire.
- Monter des installations gazières et les mettre en service.

Le nombre d'épreuves réalisées en 2013 est de 29 pour le monteur en chauffage central et de 23 pour l'installateur sanitaire.

La formation pour obtenir l'agrément CEDICOL comprend la législation wallonne, une partie technique commune au mazout et au gaz et une partie spécifique concernant la technique et la pratique sur des brûleurs pour combustibles liquides. Les Centres de compétence Forem Environnement et Construfarm Grâce-Hollognes et Châtelineau proposent un module de technicien chauffagiste CEDI-COL (agrément liquide et gazeux). La liste des autres centres qui organisent la formation peut être obtenue via www.cedicol.be.

Suite à une Directive européenne, l'agrément Soltherm obtenu avant juin 2013 peut être converti en Certificat Qualiwall¹⁶. La formation, reconnue par la Région wallonne, est organisée par les centres du réseau IFAPME, par l'Université du travail (Charleroi) et par l'Espace Formation PME (Bruxelles).

¹⁶ Comme la formation Soltherm correspond presque entièrement aux exigences de la Directive européenne, les 3 Régions se sont accordées sur une reconnaissance complète de l'agrément Soltherm. En d'autres termes, cela signifie que tous les installateurs en ordre d'agrément en juin 2013 peuvent « convertir » leur agrément en Certificat Qualiwall pour le solaire thermique eau chaude sanitaire sans devoir suivre de nouvelle formation ni passer d'examen.

Pour obtenir l'agrégation CERGA le professionnel doit suivre une formation technique spécifique et accepter que quelques-unes des installations qu'il a réalisées soient contrôlées par un organisme de contrôle agréé. Lorsque tout est en ordre, il reçoit son diplôme et son numéro d'agrégation CERGA et bénéficie de plusieurs avantages, parmi lesquels un soutien technique complet de la part de l'ARGB (Association Royale des Gaziers de Belgique). Les centres qui organisent la formation sont sur www.cerga.be.

Des précisions concernant les études et formations pour exercer le métier peuvent être obtenues sur le site internet du Forem.

Vous recherchez plus d'informations sur ce métier ?

Rendez-vous sur <https://www.leforem.be/>